

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun.

INFORMATIONS PPMS
à l'attention des parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, l'établissement s'est doté d'un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas de risque majeur.
Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri.
Le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun.
Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans notre établissement scolaire ; il est testé 2 fois chaque année.

A votre intention vous trouverez ci-après des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous dont la vôtre.
Merci de les respecter.

CONSIGNES AUX PARENTS

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NECESSITENT LA MISE EN SURETE

DES QUE VOUS PRENEZ CONNAISSANCE DE LA SITUATION DE CRISE

RESTEZ OU REGAGNEZ
UN BATIMENT EN DUR



Rendez-le le plus sûr possible suivant vos moyens

NE SORTEZ PAS
N'ALLEZ PAS CHERCHER
VOTRE ENFANT



Vous mettriez votre vie et la sienne en danger,
vous gêneriez les déplacements des services de secours.
Protégez-vous ; l'établissement protège votre enfant.

NE TELEPHONEZ PAS
Eteignez vos portables afin de laisser libre le réseau
pour les services de secours



Toutes les informations et le suivi de la situation de crise sont disponibles de façon officielle sur :

Radio France Bleu Nord : 95.5 Mhz
Notez la fréquence



Prévoyez un poste récepteur à piles

Recevez avec prudence les informations parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (par exemple, recueillies auprès d'autres personnes grâce à des téléphones portables)

Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.